

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 4 MAI 2021 À 18H00,**

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CONJUX
DRUMETTAZ-CLARAFOND
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
MERY
MOUXY
ONTEX
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Thibaut GUIGUE
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Julie NOVELLI
Jean-Marc DRIVET
Nicolas MERCAT
Edouard SIMONIAN
Bruno MORIN
Claude SAVIGNAC
Danièle BEAUX-SPEYSER
Nicolas JACQUIER
Jean-François BRAISSAND
Florian MAITRE
Nathalie FONTAINE
Laurent FILIPPI
Jacques CURTILLET
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Gérard DILLENSCHNEIDER
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir d'Antoine HUYNH

Présents en visio-conférence (non-votants) :

CHANAZ
MOTZ
PUGNY-CHATENOD

Yves HUSSON
Daniel CLERC
Bruno CROUZEVIALLÉ

Absents excusés :

BRISON SAINT INNOCENT
CHINDRIEUX
LE MONTCEL
SAINT OURS
VIONS

Jean-Claude CROZE
Marie-Claire BARBIER
Antoine HUYNH
Louis ALLARD
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Jean-François QUESNEL
Vincent CLERC
Marc MASDURAUD
Aline MAILLY
Nathalie SCHMITT
Olivier BERLIOUX
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Véronique MERMOUD
Christophe TOUZEAU
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Matilde HABOUZIT
Virginie SAILLARD

Président de la CAF
Directeur de la CAF
Sous-directeur de la MSA Alpes du Nord
Déléguée Territoriale au Territoire d'Aix et de l'Avant Pays Savoyard
Conseillère départementale
Directeur de cabinet
Directeur général des services
Directeur général adjoint des services
Directrice du pôle Aménagement
Directeur du pôle Eau
Responsable juridique et des assemblées
Responsable du pilotage de la performance et des politiques contractuelles
Chargée de mission Recherche de subventions



Eline QUAY-THEVENON

Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 avril 2021 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 11 projets de délibérations.

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et notamment le IV de son article 6, prévoit que le quorum est atteint lorsqu'un tiers des membres sont présents. Un membre peut être porteur de deux pouvoirs. Seuls les membres présents prennent part au vote.

Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 25 présents, et 26 votants (présents et représentés).



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2022
Exécutoire le : 08 FEV. 2022
Affichée le : 08 FEV. 2022
Visée le : 08 FEV. 2022

MARCHES PUBLICS Marché n°2021-049 Télécommunications Grand Lac et CIAS - Attribution

Monsieur le Président rappelle le groupement de commande entre Grand Lac et son CIAS pour l'achat des télécommunications. Le marché est décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : Téléphonie fixe et accès internet ;
- Lot 2 : Téléphonie mobile ;
- Lot 3 : Accès internet Fibre Optique siège.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande d'un an renouvelable 3 fois.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- 50% prix (montant DAD Grand Lac + DAD CIAS) ;
- 35% valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire ;
- 15% délai d'exécution.

Après étude des analyses, la Commission d'Appel d'Offres du 18 janvier 2022 propose :

- Pour le lot 1, d'accepter l'offre de Celeste pour un coût estimé annuel de 20 405,76 € TTC, soit une économie par rapport au coût actuel de 52 % ;
- Pour le lot 2, d'accepter l'offre de Orange pour un coût estimé annuel de 19 544,00 € TTC, soit une économie par rapport au coût actuel de 52 % ;
- Pour le lot 3, d'accepter l'offre de C'Pro Networks pour un coût estimé annuel de 3 660,00 € TTC, soit une économie par rapport au coût actuel de 84 %.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à ce marché sont à sa disposition auprès du service commande publique.

Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section fonctionnement au gestionnaire téléphonie pour Grand Lac, sur la nature 6262 – frais de télécommunications pour le CIAS.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché ci-dessus présentée à l'entreprise indiquée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché n°2021-049 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 1^{er} février 2022

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 33
- Présents et représentés : 19
- Votants : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2021-049 - Télécommunications Grand Lac et CIAS - Attribution

Date de transmission de l'acte : 08/02/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 08/02/2022

Numéro de l'acte : d4024 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220201-d4024-DE

Date de décision : 01/02/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)